



ARNAUD MONTEBOURG  
MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.redressement-productif.gouv.fr](http://www.redressement-productif.gouv.fr)

Paris, le 3 août 2012  
N° 064

## **Reprise des salariés de Neo Security**

Le Tribunal de commerce de Paris a rendu ce jour son verdict concernant les offres de reprise de l'entreprise Neo Security. Le ministre du Redressement productif, Arnaud MONTEBOURG, se félicite qu'une solution ait pu être trouvée pour assurer dès à présent à 3831 des 4800 salariés de l'entreprise une préservation de leur emploi.

Les deux repreneurs retenus par le Tribunal, les groupes Fiducial et G4S, s'engagent à préserver respectivement 3320 et 181 salariés. A ceux-ci s'ajoutent les salariés de l'entreprise repris par des concurrents de Neo Security (330 agents), dans le cadre d'un transfert de contrats.

Neo Security était sous procédure collective depuis mars 2011, suite à une gestion désastreuse de ses dirigeants.

L'Etat, premier créancier de l'entreprise, a apporté tout son soutien au processus de reprise piloté par le Tribunal de commerce de Paris. Un ensemble d'outils, dont l'appui d'OSEO, a été mis à disposition des candidats à la reprise, y compris, Fiducial.

Le nouvel acteur ainsi constitué est à présent en mesure de jouer un rôle essentiel dans la consolidation de la filière française de sécurité privée.

Les prochaines semaines doivent être mises à profit pour assurer la continuité des autres contrats et la reprise des emplois associés et ce, dans les plus brefs délais, afin de répondre à l'incertitude des salariés concernés. La décision du tribunal d'étendre l'activité de la société jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre aidera à atteindre cet objectif.

Le groupe Fiducial a indiqué qu'il prendrait contact avec l'ensemble des clients concernés pour étudier une éventuelle reprise de ces contrats dans des conditions économiques acceptables.

De la même manière, le ministre prendra l'attache de l'ensemble des acteurs du secteur de la sécurité, notamment les syndicats professionnels USP et SNES, pour que des solutions de reprise soient étudiées et proposées d'ici fin août.

**Contact presse :**

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG : 01 53 18 45 13